

OBSERVATOIRE DE LA SECURITE ROUTIERE Département de la Martinique

BAROMETRE du mois d'août 2025

Avertissement : Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires

Bilan du mois	Accidents	Tués	Total	Dont blessés	
	corporels	à 30 jours	blessés	hospitalisés	
Août 2025 provisoire	35	2	53	25	
Août 2024 définitif	51	2	72	19	
Variation	-16	0	-19	6	
Evolution 2025/2024	-31%	0 %	-26%	32%	

Le mois d'août 2025 présente un bilan de 2 tués en stabilité par rapport à août 2024 (2 tués), les accidents et les blessés sont en forte baisse contrairement aux blessés hospitalisés en forte hausse

Bilan 8 mois	Accidents	Tués	Total	Dont blessés	
	corporels	à 30 jours	blessés	hospitalisés	
8 mois 2025 provisoire	376	23	527	176	
8 mois 2024 définitif	373	14	512	155	
Variation	3	9	15	21	
Evolution 2025/2024	1%	64%	3%	14%	

Le cumul d'août 2025 montre une forte augmentation de la mortalité routière, une quasi stabilité des accidents, une augmentation des blessés et notamment les blessés hospitalisés

Tués par catégorie d'usagers en cumul	Piéton	Cycliste	Cyclo	Moto	Voiturette	VL/VU	PL	Total
Année 2025	2	0	1	11	0	9	0	23
Année 2024	0	0	1	10	0	3	0	14

Le cumul d'août 2025 montre une augmentation de la mortalité routière par rapport à l'année 2024, les tués 2RM sont en hausse (+ 1 tué) et représentent 52% des tués en 2025, les tués piétons sont en hausse (+ 2 tués) ainsi que les tués VL en forte hausse (+ 6 tués)

Sécurité routière :

Le chiffre du mois : 2 tués en août 2025

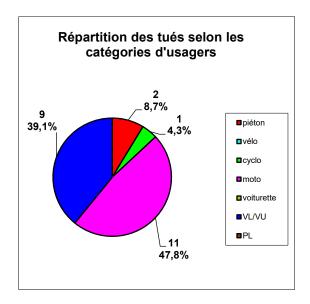
<u>Le casque</u>: Le port du casque correctement attaché est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé (art. R431-1 du code de la route).

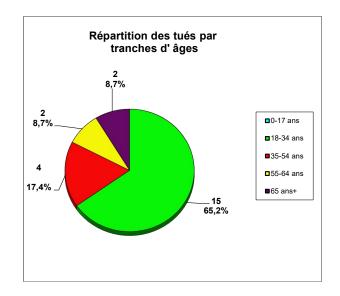
En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes. Sanctions : Le non-port du casque est sanctionné d'une amende de quatrième classe et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.

De 2019 à 2023 en Martinique, les tués 2RM représentent 46% des tués (63 tués sur 136 tués), 1 tué sur 2 n'avait pas le casque. En 2024, les tués 2RM représentent 71% des tués (17 tués sur 24 tués), 93% des tués 2RM n'avaient pas le casque



Répartition du nombre de tués (valeurs calculées depuis le début de l'année 2025) par tranches d'âge et par catégories d'usagers :

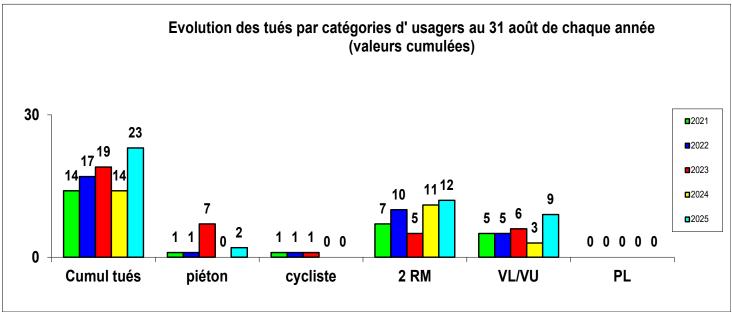




61% des tués sont des usagers vulnérables (*)

74% des tués sont des hommes, la moyenne d'âge des tués en 2025 est de 36,2 ans pour 23 tués (contre 34,9 ans en 2024 pour 14 tués) – les 18-34 ans c'est 65% des tués – les 40 ans ou moins c'est 78% des tués

(*): piétons, cyclistes, 2RM



La mortalité routière au 31 août 2025 (23 tués) est en augmentation par rapport à 2024 (14 tués) et en augmentation par rapport à la moyenne des 4 dernières années (16 tués)

accident corporel : (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :

provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;

survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;

implique au moins un véhicule

Tué: victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé hospitalisé (BH) : blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours

Blessé léger (BL) :victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures 2RM : les deux-roues motorisés regroupent les motocyclettes, les scooters et les cyclomoteurs de toutes cylindrées y compris à 3 roues

La tendance est haussière sur 12 mois

